

Formation Validante

Rôle et présence de l'avocat à l'expertise médicale

Samedi 13 avril 2019

9H00 – 13H00

**Maison du Barreau
2-4 rue de Harlay
75011 – Paris
(face à la Cour de Cassation)**

Une attestation de formation vous sera remise en fin de journée.
Les frais d'inscription sont de 20 €.

Vous pouvez dès à présent vous inscrire :

- par retour de mail à secretariat.cemcap@gmail.com

et

- par virement bancaire à : **CIE DES EXPERTS MEDECINS**

Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
30004	00574	00027169863	73

IBAN: FR 76 3000 4005 7400 0271 6986 373

BIC : BNPAFRPPXXX

ou, exceptionnellement par chèque à l'ordre de la CEMCAP au :
Docteur Thierry BRICHE, trésorier de la CEMCAP
1 Place Gambetta
75020 PARIS

PRE-PROGRAMME

9H15

Introduction des Modérateurs : Docteur Michel Denis (expert judiciaire) – Maître

9H30 à 10H00, Réflexions et positions

- Madame Anne GUEGAN (Maître de conférence, DU de dommage corporel Paris)
- Docteur Anne-Marie TRARIEUX (Limousin) Vice-Présidente de la section éthique et déontologie du Conseil National de l'Ordre des Médecins

10H00 à 10H30, présence de l'avocat à l'expertise

- Professeur Raphaël GAILLARD, expert judiciaire, psychiatre
- Maître Claudine BERNFELD, présidente de l'ANADAVI

Discussion

11H10 à 11H40, les bonnes pratiques en expertise

- Docteur Hervé BOISSIN, expert judiciaire
- Maître Frédéric BIBAL, avocat

11H40, Synthèse

- Madame Françoise SANSOT, Vice-Présidente chargée du contrôle des expertises, TGI de Paris

Discussion

La participation à cette formation est validée au titre de la formation continue des experts (4 heures)